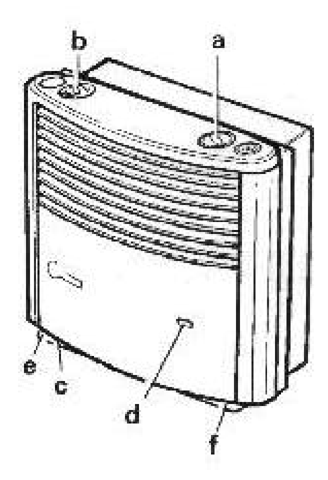
Trumatic S 3002

Chauffage à gaz liquéfié avec allumage automatique et thermostat

Mode d'emploi

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les instructions d'emploi importantes. Le détenteur du véhicule doit veiller à ce que l'utilisation de l'appareil puisse s'effectuer convenablement.

L'autocollant jaune portant les remarques d'avertissement doit être disposé dans le véhicule par l'équipementier ou par le détenteur en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. à l'intérieur de la porte de la penderie). Si nécessaire, réclamer l'autocollant auprès de Truma.



a = Bouton de réglage
b = Pièce de commande intégrée pour ventilateur Trumavent TEB
c = Allumeur automatique avec boîtier à piles
d = Fenêtre d'observation de la flamme
e = Plaque de fabrication (retirer la façade>
f = Sonde du thermostat

En cas de montage à gauche, les pièces sont disposées de l'autre côté.

Mise en service

Avant le premier allumage, vérifier que les piles sont montées. Veiller à ce que le boîtier de piles soit bien en place (description selon l'alinéa , " changement des piles").

1. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et ouvrir le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

2. Tourner le bouton de réglage en position de thermostat 1-10 et l'enfoncer en butée. Dans cette position, l'allumage s'effectue automatiquement (bruit d'étincelle) jusqu'à ce que la flamme brûle.

Maintenir le bouton de réglage enfoncé (1usqu'à 105), pour que la sécurité d'allumage réagisse.

Attention : en cas de défaut, attendre 2 minutes avant de retenter un allumage!

3. Si la flamme s'éteint de nouveau, il s'effectue un réallumage immédiat pendant le délai de fermeture de la sécurité d'allumage (env.30s).

Si la flamme ne s'allume pas, L'allumeur automatique continue de travailler jusqu'à ce qu'on tourne le bouton de réglage sur "0".

4. Si on n'entend pas le bruit des étincelles ou seulement à cadence de plus d'une seconde, il faut remplacer les piles.

5. Pour assurer une distribution rapide et uniforme de l'air chaud et un abaissement de la température de surface de l'appareil de chauffage, nous recommandons de faire fonctionner le chauffage avec un système d'air chaud pulsé Trumavent.

6. Si l'on utilise le chauffage dans un camping-car pendant la marche, un chapeau de cheminée en T est indispensable. Observer les "Instructions pour les camping-cars"!

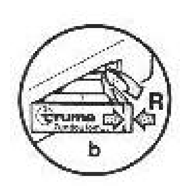
Thermostat

Régler la température ambiante désirée sur le bouton de réglage (chiffres i à 10). Pour une~ température moyenne de l'intérieur du véhicule de 220c, nous recommandons une position entre 3 et 5 **sans** et entre 4 et
8 **avec** un système d'air chaud pulsé Trumavent.

Arrêt

Tourner le bouton de réglage à 0. En cas d'arrêt prolongé, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et le robinet de la bouteille.

Changement des piles de l'allumeur automatique



Ne changer les piles que quand le chauffage est coupé. Avant le début de chaque saison de chauffe, monter des piles neuves
Déverrouiller le boîtier à piles (pousser le levier cranté R vers la gauche comme indiqué sur la figure) et le pivoter à l'extérieur. Remplacer les piles, en respectant la polarité. Glisser le boîtier à piles dans l'allumeur automatique de façon à ce qu'il soit à fleur à gauche. Pousser le levier cranté R vers la droite, **jusqu'à entendre le verrouillage s'encliqueter.**
N'utiliser que des piles Mignon étanches résistant à la chaleur (+70 0C) (LR 6, AA, AM 3, n° de réf. 30010-23600); d'autres piles peuvent causer des défauts de fonctionnement.

Instructions d'emploi importantes

1. Si la conduite d'alimentation en gaz est remplie d'air, il peut être nécessaire d'attendre jusqu'à une minute, avant que le gaz accède effectivement au brûleur. Pendant ce temps, il faut maintenir le bouton de réglage enfoncé et actionner l'allumeur piézo de façon répétée jusqu'à allumage de la flamme.

2. Le réglage exact du thermostat se détermine dans chaque cas d'après les besoins en chaleur et compte tenu du genre de véhicule.
La sonde du thermostat se trouve sous le chauffage. Tenez compte, S.V.P., de ce que des courants d'air froid occasionnés par la ventilation
d'un réfrigérateur ou par une porte mal fermée, ainsi qu~ des moquettes à poil long peuvent influencer défavorablement le thermostat. Il fa toujours éliminer de telles sources de perturbation, fa de quoi une régulation satisfaisante de la température n'est pas assurée.

3. L'aspiration d'air de combustion sous le plancher du véhicule doit être à l'abri dE projections de boue et de neige mouillée. De ce fait, tubulure d'aspiration ne doit pas être exposée aux éclaboussures provoquées par roues. Si nécessaire, prévoir des bavettes.

4. En hiver, dégager la cheminée de la neige avant d'allumer le chauffage.
Si l'on équipe la caravane d'un double toit, il faut absolument faire traverser ce double toit par la cheminée. Utilisez pour cela le passage de cheminée UEK (n° de rE 30630-04).

5. Si, sur un site fortement exposé au vent, le chauffage s'éteint de façon répétée, ainsi que pour une utilisation en hiver, nous conseillons garnir la cheminée du kit d rallonge à vis SKV (n° de r 30690-00), qu'il faut retirer pendant la marche.

6. contrôler régulièrement tuyau d'évacuation des gaz brûlés et tous les raccords, particulier après une déflagration (défaut d'allumage) Le tuyau d'évacuation des gaz brûlés doit être impérativement monté ascendant toute sa longueur et être
fermement fixé par plusieurs colliers. Ne placer aucun objet sur le tuyau, car il peut s'ensuivre des endommagements Les raccords des tuyaux doivent être étanches et solidement fixés, aussi bien sur l'appareil que sur la cheminée. Ne jamais laisser fonctionner des appareils de chauffage avec des conduites d'évacuation mal montés ou endommagés.

7. La sortie d'air chaud sur le chauffage ne doit être gênée en aucun cas. Pou cela, ne jamais suspendre textiles ou similaires à sécher devant ou sur le chauffage cet usage abusif peut causer des dommages sérieux de votre unité de chauffage par surchauffe.
Ne pas entreposer d'objets inflammables au voisinage chauffage ! Observer ces instructions, S.V.P., pour votre propre sécurité.

8. Nettoyage (le chauffage doit être arrêté) : il est recommandé de nettoyer au moins une fois par an, au début de la période de chauffage, la poussière accumulée sur l'échangeur de chaleur, la plaque de fond et le rotor du ventilateur pour air pulsé Trnmavent. Il faut nettoyer délicatement le rotor du ventilateur avec un pinceau ou une brosse à dents. Pour cela, retirer la façade du chauffage (la tirer en haut vers l'avant, lever les ressorts de maintien et rabattre la façade vers l'avant ou bien tirer la façade en haut vers l'avant, la soulever jusqu'à ce qu'elle soit dégagée et la retirer ensuite).

Consignes générales de sécurité

En **cas de fuite de l'installation à gaz ou en cas d'odeur de gaz:**

- **Eteindre l'appareil**
- **Fermer la bouteille de gaz**
- **Ouvrir les fenêtres**
- **Ne pas actionner de commutateurs électriques**
- **Faire réviser toute l'installation par un spécialiste**

1.Les réparations ne doi vent être effectuées que par un spécialiste.

Attention : Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf.

2. Toute modification que l'on apporte a l'appareil (y inclus les tuyaux d'évacuation ainsi que la cheminée), ou l'emploi des pièces de rechange et des accessoires fonctionnels qui ne sont pas des pièces originales Truma, ainsi que l'inobservance des instructions de montage et du mode d'emploi a pour conséquence l'expiration de la garantie et l'exonération de la responsabilité. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

3.La pression de service de l'alimentation en gaz 30 (resp. 28/37) ou 50 mbar doit être la même que la pression de service de l'appareil (voir plaque de fabrication).

4.En Allemagne, les installations à gaz liquéfiés montées dans des véhicules doivent satisfaire à la fiche de travail DVGW G 607. L'installation à **gaz doit être** soumise à un contrôle technique **tous les 2 ans, par un** expert de ces installations (par ex: DVGW, TUV, DEKRA). Le contrôle doit être sanctionné sur l'attestation de contrôle selon la fiche de travail DVGW G 607.

L'initiative du contrôle incombe au détenteur du véhicule (utilisateur).

5. Dans les autres pays, il faut respecter les règlements en vigueur. Pour votre sécurité, il est nécessaire que vous fassiez contrôler régulièrement (au moins tous les deux ans) l'appareil et l'ensemble de l'installation à gaz par un spécialiste.

6.Lors d'un ravitaillement en carburant et au garage, l'appareil doit être éteint.

7. Lors de la première mise en service d'un appareil de chauffage neuf, on observe passagèrement un léger dégagement d'odeur et de fumée. Il est judicieux de régler alors immédiatement le chauffage à la pleine puissance et de bien aérer le véhicule.

8. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détendeur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.
Pour les installations à gaz utilisées en R.F.A., seuls sont autorisés les détendeurs prescrits par la norme DIN 4811 et comportant une soupape de sécurité. Nous préconisons le détendeur pour véhicules DUB de Truma ou, pour les installations à deux bouteilles dans des caissons accessibles de l'extérieur seulement, le TrumaDuomatic avec commutation automatique sur la réserve. Les détendeurs Truma ont été étudiés spécialement pour le rude service dans des caravanes et des véhicules motorisés. A côté de la soupape de sécurité, ils sont dotés d'un manomètre, avec lequel on peut vérifier l'étanchéité de l'installation.
Branchez toujours très soigneusement à la main les détendeurs aux bouteilles de gaz. Aux températures voisines de O°C et en dessous, il est recommandé d'utiliser des détendeurs avec système de dégivrage (Eis-Ex). Vérifier régulièrement que les flexibles de raccordement du détendeur ne sont pas fissurés. Pour le camping d'hiver, n'utiliser que des flexibles spéciaux résistant au froid. Les bouteilles de gaz doivent toujours être verticales.

Instructions pour les camping-cars

Attention: cet appareil de chauffage ne doit pas être monté dans des campingcars destinés à être immatriculés en R.F.A.!

Dans les autres pays, il faut observer les consignes en vigueur et les limitations d'emploi pendant la marche.

1. Pour le fonctionnement du chauffage, **en particulier** pendant **la marche, le** chapeau de cheminée T3 (n° de réf. 30700-03), qui doit être libre dans le courant d'air, est impératif. Le cas échéant, il faut monter en plus une rallonge de cheminée AKV (n° de réf. 30010-20800).
Les constructeurs de camping-cars sont priés de déterminer par des essais sur route, et en accord avec le service après-vente Truma, la combinaison optimale de chapeau de cheminée et -éventuellement - de rallonge pour les différentes versions de leurs véhicules. Selon le modèle de véhicule et la topographie du toit, il peut être nécessaire de monter dans certains cas l'un des chapeaux T1 (n° de réf. 30700-01) ou T2 (n° de réf. 30700-02).
Des accessoires montés sur le toit, de même que des bagages fixés au voisinage de la cheminée, gênent le fonctionnement du chauffage, en particulier pendant la marche. Il peut se produire des retours de flamme, causant des dommages à l'appareil de chauffage et au véhicule. Dans ces cas, il faut prévoir des rallonges supplémentaires, de telle sorte que le chapeau de la cheminée dépasse de ces objets d'au moins 10 cm. L'inobservation de ces instructions invalide tout recours en garantie pour dommages consécutifs, à l'appareil de chauffage comme au véhicule.

Caractéristiques techniques

Nature du gaz: gaz liquéfié (propane/butane)
Pression de service: 30 ou 50 mbar (voir plaque de fabrication)
Puissance de chauffage nominale: 3400 W
consommation de gaz: 30-280g/h

Déclaration de conformité

Le Trumatic S 3002 a été examiné et homologué par le DVGW et satisfait à la directive CE sur les appareils à gaz (90/396/CEE) et aux directives CE accompagnatoires. Pour les pays de la CE, le numéro d'identification de produit CE a été délivré:

CE-0085AP0325